



**MUNICIPALITE**

---

**RAPPORT-PREAVIS N° 29/2018  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Madame Caroline Gigon, au nom  
du groupe socialiste, "Se rencontrer à la Rue de la Byronne  
plutôt que craindre un accident"**

***Séance de la commission***

Date	9 janvier 2019, 18h30
Lieu	Hôtel de Ville, salle n° 6

Vevey, le 6 décembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> septembre 2016, Madame Caroline Gigon, au nom du groupe socialiste, a déposé avec renvoi direct en Municipalité le postulat "Se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que de craindre un accident".

Il est demandé aux autorités d'étudier la possibilité de fermer la partie ouest de la rue de la Byronne et d'en profiter pour réaménager l'espace (place de jeux, végétation, bancs, etc.).

### **Contexte**

Dans sa séance du 8 septembre 2016, la Municipalité a chargé la Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement durable (DU) d'étudier ce postulat et d'y proposer des réponses.

Pour rappel, au moment de la dépose du postulat, la rue de la Byronne était une rue en zone 20, avec une place du jeu à proximité immédiate de la route.

Le 21 mars 2017, des habitantes de la rue de la Byronne ont transmis à la DU :

- une pétition pour la fermeture à la circulation de la rue de la Byronne ;
- une demande de mise en place de potagers urbains dans cette même rue.

Cette démarche citoyenne a généré la création d'une association de quartier (l'association "1, 3, 7, 20...Byronne !") favorisant ainsi un lien social plus dense et une meilleure qualité de vie des habitants dans le quartier.

### **Réponse au postulat**

- 1) *"Etudier la possibilité de fermer définitivement cette partie «ouest» de la rue de la Byronne (à savoir entre le n° 20 et le n° 1) à la circulation, excepté pour les habitants de cette partie de la rue (bornes rétractables pour les bordiers, etc.)"*

Le 21 avril 2017, une rencontre sur place avec les pétitionnaires a été organisée avec l'Agenda 21 afin de connaître les tenants et aboutissants des deux objets précités. Lors de cette rencontre, il a été proposé aux pétitionnaires de sonder, lors de la Fête des Voisins du mois de mai, les habitants du quartier sur la question de la fermeture de la rue aux voitures et les aménagements souhaités (potagers, jeux, bancs, etc.).

En parallèle, la DU a mandaté l'entreprise b-plan engineering Sarl pour étudier la possibilité de fermer en partie cette rue à la circulation. Selon le rapport d'expertise, celle-ci ne dessert aucun site important et ne joue qu'un rôle très secondaire dans le fonctionnement du réseau routier local. De plus, des itinéraires alternatifs et de hiérarchie appropriée sont aujourd'hui disponibles. Le trafic sur ledit tronçon est faible et les reports engendrés par une éventuelle fermeture de l'axe sont négligeables. Aussi, il est possible de réaliser la fermeture de cette rue au trafic de transit local sans prévoir de mesure d'accompagnement particulière.

2) *"Profiter pour réaménager la place de jeux dans le cadre d'une démarche participative en y associant les habitants du quartier [bancs, jeux, végétation, règles de "bien vivre ensemble" en terme d'utilisation/bruit, etc.]"*

Un premier retour des souhaits des habitants - ressortis lors de la Fête des Voisins - est donné par les pétitionnaires le 1<sup>er</sup> juin 2017, lors d'un atelier participatif organisé par la DU à la Villa Métisse. Celui-ci a permis d'affiner les mesures pour le réaménagement de cette rue.

Un second atelier participatif a eu lieu le 6 juillet 2017 avec les habitants de la rue de la Byronne et des alentours, permettant de regrouper les inquiétudes et souhaits de chacun sur la question de la fermeture de la route et du type d'aménagement envisagé.

Suite à ces deux ateliers, la DU a mandaté une architecte afin de proposer un plan de réaménagement de la rue de la Byronne. Le projet final a été présenté le 14 mars 2018 dans les bureaux de la DU, en présence des pétitionnaires et de l'association de l'Association Vevey Ouest (AVO).

En collaboration avec l'Association Sécurité Riviera, la Direction de l'architecture des infrastructures et de l'énergie, la Direction des espaces publics et la DU, les nouveaux aménagements proposés et à installer entre le printemps 2018 et le printemps 2019 sont les suivants :

- Installation de deux nouveaux bancs ;
- Mise en place de dix potagers en bacs ;
- Remplacement et renforcement de l'équipement de la place de jeux ;
- Aménagement du revêtement de la place de jeux ;
- Mise en place de végétation à proximité des jeux ;
- Mise en place de deux bornes pour fermer la rue à la circulation ;
- Remplacement aux extrémités de la rue de la Byronne, du revêtement actuel en bitume par des pavés béton.

3) *Proposer un préavis dans ce sens.*

Suite à ces diverses démarches participatives et études, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 26 mars 2018, de fermer à la circulation la partie ouest de la rue de la Byronne et de procéder à son réaménagement. La fermeture de la partie ouest de la Byronne est effective depuis le 9 mai 2018.

Aussi un préavis pour la réalisation des travaux n'est plus nécessaire.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 29/2018, du 6 décembre 2018, concernant la réponse au postulat de Madame Caroline Gigon, au nom du groupe socialiste, "Se rencontrer à la Rue de la Byronne plutôt que craindre un accident",
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. de classer le postulat.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique Secrétaire adj.



Elina Leimgruber Pascale Bacher

Municipal-délégué : Jérôme Christen